

Avis du Conseil Scientifique sur les publications 15-16 Octobre 2020

Le Conseil Scientifique du CNRS a examiné la problématique des publications au cœur de la vie scientifique et de l'évolution de carrière des chercheurs, qui a fortement évolué au cours de ces dernières années. Le développement de l'accès aux systèmes en ligne requiert une adaptation des pratiques afin de se saisir des nouvelles opportunités offertes aux chercheurs. Il sera nécessaire d'engager une réflexion stratégique sur l'utilisation de ces moyens numériques dans la valorisation des travaux de recherche en fonction du domaine scientifique. Il faut cependant conserver le principe d'une évaluation de qualité, stricte et objective des articles scientifiques par les pairs selon les critères adoptés par chaque communauté

Le Conseil Scientifique considère que le chercheur doit pouvoir déterminer le meilleur moyen de communiquer ses résultats et doit garder la liberté de choisir son support de publication, les pratiques de publications pouvant varier d'une discipline à l'autre. Néanmoins, le Conseil Scientifique considère que les résultats de recherches financées sur fond public doivent être accessibles à tous. Le Conseil Scientifique recommande vivement aux chercheurs du CNRS de publier leurs résultats prioritairement dans des revues en accès libre ("open access") et de s'assurer qu'ils conservent les droits d'auteurs ("copyright") sur des travaux qui leur appartiennent. Le Conseil Scientifique recommande que les auteurs ne soumettent leurs articles qu'à des revues ayant une ligne éditoriale et un fonctionnement garantissant la qualité de leur contenu et d'éviter les publications prédatrices de plus en plus présentes sur le marché.

Le Conseil Scientifique reconnaît les efforts réalisés par le CNRS et des organisations comme Couperin dans leur dialogue avec les éditeurs mais pense qu'il est nécessaire d'aller plus loin. En conséquence et en attendant des réformes plus profondes du système international des publications scientifiques, le Conseil Scientifique demande au CNRS de créer les conditions financières qui permettront aux chercheurs de publier dans les revues en accès libre. Il recommande vivement, à l'exemple d'autres pays comme l'Allemagne, de mener, des négociations avec les grands éditeurs de revues scientifiques impliquant l'ensemble des organismes de recherche en France, y compris les universités et les grandes bibliothèques. Il serait souhaitable de mener ces négociations dans un cadre européen voire international. L'objectif est de contribuer aux frais de publications par une dotation unique aux éditeurs apportée par les organismes de recherche et les universités. Ceci donnerait aux chercheurs la possibilité de publier en libre accès sans autres frais leurs articles scientifiques et d'accéder gratuitement à tous les articles (archives comprises) publiés par ces éditeurs.